



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 18691

Texte de la question

M. Paul-Henri Cugnenc attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation de certaines femmes dans la perspective de la réforme des retraites. En effet, si les femmes représentent actuellement plus de 60 % des 12,5 millions de retraités français, elles n'en demeurent pas moins, pour bon nombre d'entre elles, dans une situation financière parfois inextricable. D'une part, certaines femmes ont interrompu leur vie professionnelle, après une naissance par exemple, d'autre part de nombreuses femmes d'agriculteurs ou d'artisans n'ont jamais réellement cotisé à des régimes de retraite conciliant vie de famille et aide professionnelle à leurs époux. Elles sont donc toutes loin de bénéficier du nombre de trimestres requis ouvrant droit à une retraite décente. Il lui demande de bien vouloir lui préciser, en matière d'avancées sociales, ce qu'il prévoit afin que celles-ci, avec ce Gouvernement, bénéficient d'une retraite minimum garantie (80 % du SMIC) qui leur soit favorable.

Données clés

Auteur : [M. Paul-Henri Cugnenc](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18691

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3755